Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251218-20251218-DE

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	14
Date de la convocation		
10 décembre 2025		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Jean-Yves JEGO, Lucie SAINTILLAN, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Christophe POPIOL, Pierre-Yves MAHÉ (pouvoir à Pascal LE GALL), Emilie CALLEWAERT (pouvoir à Eléonore KOGLER)

Secrétaire de séance : Christophe LE DANTEC

2025/12/18

FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°3 (complément de la DM n°2)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2025/04/11 en date du 07 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2025/07/05 en date du 17 juillet 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget assainissement ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2025/12/02 en date du 03 décembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget assainissement ;

Considérant que la décision modificative n°2 délibérée le 03/12/2025 était incomplète en ce qu'elle modifiait le montant des crédits dédiés aux écritures d'amortissement en section de fonctionnement mais pas en section d'investissement,

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251218-20251218-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	OBJET	MONTANT HT
21	2158	Installations réseaux d'assainissement	- 68,68 €
040	28158	Amortissements des immobilisations	68,68 €
TOTAL			**- €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n°3/2025 du budget annexe de l'assainissement telle que détaillée ci-dessus ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Christophe LE DANTEC **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 24 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 24 décembre 2025